TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT EN DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Septembre 2026

I. CONTEXTE

1.1. Création du FSA

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a été créé le 21 décembre 1976 et est devenu opérationnel en septembre 1979. Son siège est situé à Niamey, 617, Avenue du Président Karl Carstens, BP 382 (République du Niger).

Les États membres actuels du Fonds sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Togo.

1.2. Statut et Mission du FSA

Le Fonds est une institution financière multilatérale qui a pour mission de participer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans ses États membres africains, en facilitant le financement des projets d'investissement tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et des activités de microfinance.

1.3. Vision du FSA

Renforcer l'envergure africaine du Fonds et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, pour une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT 2026-2030), le Fonds de Solidarité Africain (FSA) prévoit de digitaliser un ensemble de ses processus afin d'en optimiser le fonctionnement.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

Sous la supervision du Programme Manager, le Consultant en développement logiciel aura pour mission principale de réaliser la conception, le développement, la mise en production et l'évolution des applications informatiques du FSA, conformément aux cahiers des charges, aux besoins métiers et aux orientations techniques qui lui seront communiqués.

À ce titre, il interviendra sur l'ensemble du cycle de vie des applications, depuis l'analyse des besoins jusqu'à leur mise en production, leur maintenance évolutive et leur amélioration continue. Le consultant contribuera également à l'accompagnement et à la formation des utilisateurs lors de la mise en exploitation des solutions développées.

Le lieu d'exécution du contrat est le siège du FSA, à Niamey (Niger). Le contrat de consultance sera conclu sur une durée de 12 mois renouvelable.

Le Consultant doit être un ressortissant d'un État membre du Fonds. Il ne sera pas un employé et ne sera pas soumis aux Statuts du personnel du Fonds.

III. ÉTENDUE DE LA MISSION

3.1. Analyse des besoins et des processus

- Prendre connaissance des cahiers des charges et des besoins exprimés par les utilisateurs.
- Recueillir et analyser les besoins fonctionnels et techniques.
- Analyser les processus métiers concernés par les applications à développer.
- Identifier les profils d'utilisateurs et définir leurs droits d'accès.
- Formaliser les fonctionnalités attendues et les règles de gestion.
- Participer à la rédaction ou à la mise à jour des spécifications fonctionnelles et techniques.

3.2. Conception et architecture

- Concevoir l'architecture fonctionnelle et technique des applications conformément aux orientations définies.
- Concevoir les interfaces et les maquettes fonctionnelles.
- Concevoir et modéliser les bases de données.
- Définir les structures, relations et règles d'intégrité des données.
- Proposer des solutions techniques adaptées aux besoins du FSA.
- Veiller à la sécurité, à la performance et à la maintenabilité des solutions développées.

3.3. Développement et intégration

- Préparer et configurer les environnements de développement.
- Développer les fonctionnalités conformément aux spécifications validées.
- Développer des applications web et des interfaces avec les systèmes existants.
- Développer et intégrer des API REST.
- Assurer l'intégration des différentes composantes applicatives.
- Produire un code structuré, documenté, maintenable et sécurisé.
- Utiliser les outils de gestion de versions et assurer le suivi des évolutions du code source.
- Corriger les anomalies identifiées au cours du développement et après la mise en production.

3.4. Tests, recette et déploiement

- Élaborer les plans et scénarios de tests.
- Réaliser les tests unitaires, fonctionnels et d'intégration.
- Participer aux phases de recette et d'homologation.
- Identifier, documenter et corriger les anomalies.
- Préparer les opérations de déploiement et de mise en production.

- Assurer le suivi des applications après leur mise en production.
- Participer à la mise en place des mécanismes de sauvegarde et de reprise nécessaires à la continuité des applications.

3.5. Maintenance et amélioration continue

- Assurer la maintenance corrective et évolutive des applications.
- Analyser les incidents et dysfonctionnements applicatifs.
- Proposer et mettre en œuvre des améliorations fonctionnelles et techniques.
- Optimiser les performances des applications et des bases de données.
- Assurer la compatibilité des développements avec l'évolution de l'environnement technique du FSA.
- Participer à la veille technologique et proposer des solutions adaptées aux besoins de l'institution.

3.6. Documentation et accompagnement des utilisateurs

- Élaborer et maintenir la documentation technique des applications.
- Élaborer les manuels et guides utilisateurs.
- Former et accompagner les utilisateurs lors de la mise en exploitation des applications.
- Assurer un appui fonctionnel aux utilisateurs sur les solutions développées.
- Produire les rapports et comptes rendus relatifs aux activités réalisées.
-
- Élaborer les procédures d'exploitation (runbooks).

3.7. Méthodologie de travail

- Travailler selon les principes de la méthodologie Agile, notamment Scrum et/ou Kanban.
- Participer à la planification des développements et à la gestion des sprints.
- Participer aux réunions quotidiennes et aux activités de suivi du projet.
- Assurer une communication régulière avec les parties prenantes.
- Respecter les délais, les normes et les procédures de développement définies par le FSA.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit répondre au profil ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac+5 au minimum en génie logiciel, informatique, développement logiciel, programmation avancée ou dans un domaine similaire.
- Justifier d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle avérée dans le développement d'applications ou dans des fonctions similaires, idéalement au sein d'une société de services informatiques ou d'une organisation disposant d'un système d'information structuré.

- Posséder une expérience avérée dans la conception et le développement d'applications web.
- Maîtriser les méthodes de développement logiciel et le travail en mode Agile.
- Disposer de bonnes capacités d'analyse des besoins et des processus métiers.
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des utilisateurs non informaticiens.
- Faire preuve de rigueur, d'autonomie, de réactivité et d'un bon esprit d'analyse et de synthèse.

Une expérience dans les domaines de la digitalisation, de la dématérialisation, de la gestion électronique des processus ou des progiciels de gestion, notamment dans le secteur bancaire ou financier, constituerait un atout.

V. COMPÉTENCES TECHNIQUES

5.1. Développement et frameworks : maîtriser au moins l'une des technologies suivantes

- PHP, Laravel, JavaScript, HTML/CSS
- ASP.NET
- WebDev 21 ou version ultérieure

5.2. Développement web

- Conception et développement d'applications web
- Architecture MVC
- Développement et intégration d'API REST
- Conception d'interfaces utilisateurs
- Intégration de services et systèmes existants

5.3. Bases de données

- Microsoft SQL Server
- Modélisation des bases de données
- Écriture et optimisation des requêtes SQL
- Gestion des relations et contraintes d'intégrité
- Optimisation des performances des bases de données

5.4. Méthodes et outils

- Méthodologies Agile : Scrum et/ou Kanban
- Gestion des sprints et des tâches de développement
- Git, GitHub et/ou GitLab
- Outils de suivi des anomalies

5.5. Qualité, sécurité et exploitation

- Bonnes pratiques de développement logiciel
- Tests unitaires et fonctionnels

- Gestion des erreurs et des exceptions
- Principes de sécurité applicative
- Sauvegarde et reprise des données
- Documentation technique et fonctionnelle
- Déploiement et suivi des applications en production

VI. APTITUDES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Bonne maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels.
- Capacité à communiquer de manière efficace (à l'écrit et à l'oral) en français ou en anglais, et bonne connaissance pratique de l'autre langue.
- Bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- Rigueur, précision et sens de l'organisation.
- Autonomie, réactivité et orientation vers les résultats.
- Bon sens du relationnel et de la communication.
- Bonne capacité d'écoute et d'accompagnement des utilisateurs.
- Aptitude à travailler en équipe et dans un environnement multiculturel.
- Discrétion, courtoisie et bonne moralité.
- Respect des délais et des exigences de confidentialité liées aux activités du FSA.

VII. LIVRABLES ATTENDUS

- Spécifications fonctionnelles et techniques.
- Maquettes et prototypes des solutions.
- Modèles et scripts de bases de données.
- Code source documenté et versionné.
- Plans et rapports de tests.
- Documentation technique.
- Manuels et guides utilisateurs.
- Plans de déploiement et de mise en production.
- Documentation relative à la sauvegarde et à la reprise.
- Rapports d'anomalies et de corrections.
- Rapports périodiques d'activités.
- Produire un kit de transition complet (architecture, conception, commentaires du code, procédures).
- Tout autre document nécessaire au suivi et à la bonne exécution des projets confiés.

VIII. PROPRIÉTÉ INTECLTUELLE

Tous les travaux, développements, livrables, codes sources, documentation, spécifications et tout autre produit ou résultat de nature intellectuelle ou créative produits par le consultant dans le cadre de l'exécution de ses fonctions seront la propriété exclusive du Fonds de Solidarité Africain. Le consultant cède au FSA, à titre exclusif, l'ensemble des droits patrimoniaux (droits d'auteur, brevets ou autres droits de propriété intellectuelle sur ces travaux).

IX. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation adressée au Président du Fonds de Solidarité Africain.
- Un curriculum vitae détaillé faisant ressortir les expériences pertinentes en développement logiciel.
- Une copie des diplômes et attestations de formation.
- Une copie des documents justifiant l'expérience professionnelle (attestations de bonne fin d'exécution de travaux similaires, attestation ou certificat de travail…)
- Une copie de la carte nationale d'identité (avec photo) ou du passeport.
- Les coordonnées de trois (3) personnes de référence pouvant attester des compétences et expériences professionnelles du candidat.

Les candidats sont invités à mettre particulièrement en évidence dans leur CV leurs expériences en conception, développement, déploiement et maintenance d'applications, ainsi que leur maîtrise des technologies et outils mentionnés dans les présents termes de référence.

X. MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature, portant clairement la mention : **« Candidature au poste de Consultant en développement logiciel »** doit être transmis au plus tard le **22 octobre 2026 à 23h00 TU**, à l'adresse électronique suivante :

consultant-it@fondsolidariteafricain.org

Toute question sur le présent appel à candidatures devra être adressée à la même adresse électronique.

Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat ; à défaut dans un délai de 48 heures ouvrables, le candidat est invité à renouveler son envoi.

Tout dossier incomplet, non conforme ou transmis après la date et l'heure limites ne sera pas examiné.

Seuls les candidats présélectionnés pour les prochaines étapes du processus de recrutement seront contactés.

La candidature peut être soumise par la société employeuse ou directement par le candidat. Tout candidat sélectionné et recruté par le FSA sera exclusivement à la disposition du Fonds pour l'exécution de son contrat. La société employeuse devra s'engager à ne pas solliciter le consultant pour d'autres missions pendant la durée de son contrat avec le FSA, et à éviter toute interaction ou demande susceptible d'affecter sa disponibilité, sa concentration ou ses performances au sein du Fonds de Solidarité Africain.

Le FSA se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidatures.